



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 16 janvier 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 13, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 13.

001/16-01-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h 30
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h 45
6. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2017-40035 (502, chemin Vallée)
2. PIIA 2017-40036 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (2045, boulevard Fernand-Lafontaine)
3. Autorisation de participation au Forum régional sur les changements climatiques le 7 février 2018 à Saint-Sauveur

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 305 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018
2. Avis motion – Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
3. Présentation et adoption du projet de Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
4. Présentation du processus d'adoption du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 303 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Adoption du Règlement numéro 304 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
3. Règlements numéro 303 et 304 – Dates de la tenue des registres

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Travaux d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Approbation de paiement des travaux supplémentaires au mandat professionnel à une architecte
2. Fourniture d'essence pour la période du 22 janvier 2018 au 31 mai 2018 – Octroi de contrat

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Nomination d'un maire suppléant – Remplacement de la résolution numéro 386/15-11-17
2. Comités et commissions
3. Adhésions à des associations, corporations professionnelles et autres
4. Formations, congrès et colloques
5. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2017
6. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions » pour 2018
7. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés
8. Approbation du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge
9. Renouvellement du bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec la MRC d'Antoine-Labelle
10. Entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge le mercredi et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition – Remplacement de la résolution numéro 355/02-10-17

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

H TRAVAUX PUBLICS

1. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 – Subvention de 54 000 \$

I LOISIRS ET CULTURE

1. Versement de subventions à des organismes pour 2018
2. Mandat pour le remplacement du démarreur du compresseur numéro 1 du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Autorisation d'utiliser le fonds réservé du CSCVR
3. Achat de dix (10) tables de pique-nique pour le camping municipal

J DIVERS

1. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » – Modification de la résolution numéro 228/26-06-17

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

002/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE

003/16-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 12 décembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 12 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE

004/16-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 19 h 30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE

005/16-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 19 h 45

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 45 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 45 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers, notamment :

- **Déneigement des trottoirs dans le secteur Sainte-véronique** : M. le maire explique que suite à l'évaluation de la faisabilité du projet, il a été décidé que ce dernier ne serait pas réalisé cette année, et ce, étant donné les diverses contraintes : les coûts importants non prévus au budget, la conception d'un dépôt à neige, etc. Par contre, la réalisation éventuelle du projet sera évaluée.
- **Bris majeur d'aqueduc et plusieurs pannes d'eau survenus le 2 janvier 2018** : M. le maire explique les événements survenus le 2 janvier dernier, notamment, le bris d'une des deux (2) pompes qui alimente tout le réseau d'aqueduc des secteurs L'Annonciation et Marchand. Cette même journée, d'autres pannes d'eau isolées se sont produites dans les secteurs L'Annonciation et Marchand ainsi que l'incendie majeur du restaurant au centre-ville. Le maire rappelle les conditions climatiques difficiles responsables de plusieurs complications et de délais et dans lesquelles les employés de la Ville ont dû travailler. Il remercie l'aide apportée par les partenaires, notamment, le CISSS d'Antoine-Labelle (centre de services Rivière-Rouge) qui a alimenté en eau une partie du réseau d'aqueduc. M. le maire indique qu'il a d'ailleurs fait parvenir des lettres de remerciements à ces partenaires. De plus, il explique que cet événement a permis à la Ville d'apporter des corrections aux procédures administratives et de communication lors d'événements majeurs de ce type. Des procédures permettant la gestion des communications à distance ont, entre autres, été mises en place. Il informe l'assistance que le conseil et la direction générale sont en train de travailler sur un plan d'intervention permettant d'informer la population lors de ce type d'événements. M. Hervé Rivet, directeur général de la Ville, remercie l'équipe du Service des travaux publics pour le travail colossal effectué dans des conditions climatiques difficiles.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 19 h 43.*



No de résolution
ou annotation

006/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-40035

CONSIDÉRANT que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 35-A-3, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, situé au 502, chemin Vallée qui est identifié par le matricule numéro 9740-03-4476;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la régularisation de la marge de recul latérale gauche du garage qui devrait être à 1,5 mètre, alors qu'elle est de 0,34 mètre et la marge de recul au lac du même garage qui devrait être de 10 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'il est situé à 9,39 mètres, contrairement à la réglementation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande fait suite à la vente de la propriété, à laquelle il a été soulevé que le garage était dérogatoire;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation daté du 16 décembre 2016, dossier 8510 minute 2065, plan 25427, il a été relevé que le bâtiment accessoire est dérogatoire en raison de la marge de recul latérale gauche et la marge de recul au lac;

CONSIDÉRANT que l'acheteur désire régulariser la situation afin d'éviter tout problème futur;

CONSIDÉRANT que le garage a été construit en 1991 avec permis. Cependant, ledit permis autorisait un garage d'une superficie de 29,77 mètres carrés, alors qu'un garage de 50,07 mètres carrés a été construit;

CONSIDÉRANT qu'en 1991, la limite latérale gauche du terrain était située à l'est, ce qui rendait le garage conforme, mais qu'un arpentage fait sur une plus grande superficie par la suite a permis de déceler une erreur sur l'emplacement de cette limite de terrain;

CONSIDÉRANT que la ligne des hautes eaux aurait pu varier avec les années et que l'emplacement de cette ligne peut différer en fonction de la personne qui la détermine et que la différence est mineure;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone VIL-02;

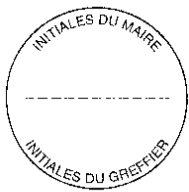
CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-68/17.12.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 décembre 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

D'accepter la présente demande visant à permettre la régularisation de la marge de recul latérale gauche du garage qui devrait être à 1,5 mètre, alors qu'elle est de 0,34 mètre et la marge de recul au lac du même garage qui devrait être de 10 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'il est situé à 9,39 mètres, contrairement à la réglementation présentement en vigueur, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

007/16-01-18

PIIA 2017-40036 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 2045, boulevard Fernand-Lafontaine, soit sur les lots 57 et 58, rang 03 du cadastre officiel du Canton Turgeon, et qui est identifiée par le matricule numéro 2054-50-0309;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation d'une enseigne sur poteau, en cour avant, au commerce « Clinique Ostéopathie Familiale Yoland Martineau »;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne est de 1,65 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera composée d'un lettrage peint sur un fond de planche de bois de grange brute avec écorce;

CONSIDÉRANT que les matériaux choisis pour cette enseigne sont des matériaux privilégiant les éléments naturels, tels que le bois, ce qui reflète bien le type de commerce ainsi que l'aspect villageois du secteur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-08 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-08 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou noyau villageois, en fonction des différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-69/17.12.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 décembre 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande, avec une recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une enseigne sur poteau, en cour avant, au commerce « Clinique Ostéopathie Familiale Yoland Martineau », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et avec la recommandation suivante :

- d'appliquer un scellant protecteur afin d'imperméabiliser et de protéger le bois et de maintenir l'enseigne dans un bon état.

ADOPTÉE

008/16-01-18

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FORUM RÉGIONAL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES LE 7 FÉVRIER 2018 À SAINT-SAUVEUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Alexandre Major, officier en bâtiment, à participer au Forum régional sur les changements climatiques le 7 février 2018 à Saint-Sauveur.

Que les frais encourus lors de cette formation leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance à 19 h 48 après avoir répondu à une question de l'assistance.*

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 305 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 306 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, tel règlement numéro 306 devant abroger les règlements numéro 189 adopté le 7 novembre 2011, 229 adopté le 10 mars 2014 et 280



No de résolution
ou annotation

009/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

adopté le 6 septembre 2016 et les Codes d'éthique et de déontologie des élus de la Ville s'y rapportant.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la présentation du projet de Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge par Mme la conseillère Carole Panneton, à savoir :

- Le conseil a adopté, le 7 novembre 2011, le Règlement numéro 189 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge et le conseil a adopté, le 10 mars 2014, le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville;
- Ledit règlement numéro 229 a été modifié par le règlement numéro 280, adopté le 6 septembre 2016, pour y inclure de nouvelles dispositions;
- L'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit « que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification »;
- Le conseil municipal a décidé de remplacer le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville sans modification;
- L'adoption du Code d'éthique et de déontologie vise à véhiculer :
 - 1° l'intégrité des membres du conseil municipal;
 - 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal;
 - 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - 4° le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la Ville et les citoyens;
 - 5° la loyauté envers la Ville;
 - 6° la recherche de l'équité;
- Les valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;
- Ce Code d'éthique et de déontologie vise notamment à prévenir :
 - 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil municipal peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 - 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
 - 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, informe le public :

- qu'un avis public sera publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 24 janvier 2018 relativement au projet de Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge;
- qu'à la séance ordinaire du 6 février 2018, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 306.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

010/16-01-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 303 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts soit adopté.

Que le règlement numéro 303 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 303 décrétant l'exécution de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

011/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Karine Bélisle lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 304 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts soit adopté.

Que le règlement numéro 304 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 304 décrétant l'exécution de travaux de recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENTS NUMÉRO 303 ET 304 – DATES DE LA TENUE DES REGISTRES

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière par intérim fixe la date et le lieu de la tenue des registres relatifs aux règlements numéro 303 et 304 au 7 février 2018 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

012/16-01-18

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – APPROBATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU MANDAT PROFESSIONNEL À UNE ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 390 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » relatif à la



No de résolution
ou annotation

013/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

gestion des déficiences de l'entrepreneur relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1, en suivi à l'appel d'offres numéro 2017-02 de la Ville, le tout conformément au document daté du 30 novembre 2017.

ADOPTÉE

FOURNITURE D'ESSENCE POUR LA PÉRIODE DU 22 JANVIER 2018 AU 31 MAI 2018 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 243/04-07-17, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, octroyant un contrat relatif à la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville à la compagnie « Station-Service et Dépanneur ABL », pour la période du 11 juillet 2017 au 21 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 janvier 2018, ladite station-service est la seule en opération sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, mais qu'une autre devrait ouvrir ses portes vraisemblablement d'ici la fin de la présente année;

CONSIDÉRANT que la Ville désire encourager l'achat local, mais qu'elle est tenue, conformément à la loi, de lancer un appel d'offres pour tout contrat de 25 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'opter pour une alternative en attendant l'ouverture d'une deuxième station-service sur le territoire de la Ville, soit d'octroyer un contrat de gré à gré à une compagnie qui fournira un réservoir et de l'essence d'ici le lancement d'un appel d'offres ultérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat relatif à la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, incluant la fourniture et l'installation d'un réservoir à essence hors terre pour les secteurs L'Annonciation et Marchand et tous les équipements servant à la distribution, à la compagnie « Énergies Sonic RN s.e.c. » pour la période du 22 janvier 2018 au 31 mai 2018, et ce, au prix unitaire (O.B.G.), majoré d'une commission de 0,249 \$ du litre, plus les taxes applicables (accise, routière, TPS et TVQ).

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ces fournitures et prêts d'équipements et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

014/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 386/15-11-17

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

M. Alain Otto, du 1^{er} février au 31 mars 2018;
Mme Carole Panneton, du 1^{er} avril au 31 mai 2018;
M. Robert Lambertz, du 1^{er} juin au 31 juillet 2018;
M. Denis Brabant, du 1^{er} août au 31 août 2018;
Mme Karine Bélisle, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018;
Mme Andrée Rancourt, du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018;
M. Denis Brabant, du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018;
Mme Andrée Rancourt, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

ADOPTÉE

015/16-01-18

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substituts suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville de Rivière-Rouge, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 16 janvier 2018 ou à compter des dates spécifiées ci-dessous :

ADMINISTRATION	
Comité finances et gestion de la Ville	Responsable : Denis Charette Déléguée : Karine Bélisle Délégué : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Les directeurs de service lorsque requis
COLLECTE SÉLECTIVE	
Comité consultatif – Projet de valorisation des matières résiduelles (RIDR)	Responsable : Denis Charette Délégué : le directeur général Substitut : Alain Otto
Comité de vigilance – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Alain Otto Substitut : Denis Charette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Denis Charette Substitut : Alain Otto
Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du conseil d'administration	Délégué : Alain Otto Substitut : Andrée Rancourt
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier	Représentants de la Ville : Jacques Champagne et Denis Francisco : de novembre 2017 jusqu'en novembre 2019
Comité « Projet des Appartements du Quartier »	Responsable : Andrée Rancourt Substitut : Karine Bélisle Représentante de la Ville : la directrice du développement économique et récréotouristique
Comité de développement économique	Responsable : Denis Charette Membre : Alain Otto Les directeurs de service lorsque requis
Comité des relations avec la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge	Responsable : Denis Brabant Substitut : Alain Otto
Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge : membres administrateurs et représentants de la Ville	Déléguée : Karine Bélisle : du 16 janvier 2018 au 5 février 2021 Déléguée : Carole Panneton : du 16 janvier 2018 au 5 février 2021 Déléguée : Ghislaine Vincent : du 5 février 2018 au 5 février 2021
Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)	Responsable/président : Denis Charette Délégué : Robert Lambertz
Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)	Responsable/président : Denis Charette Délégué : Denis Brabant Délégué : Alain Otto Déléguée : Carole Panneton Représentant de la Ville : Jocelyn Séguin
LOISIRS ET CULTURE	
Comité du Camping Sainte-Véronique	Responsable : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Déléguée : Carole Panneton Personne-ressource pour le comité : la directrice du développement économique et récréotouristique

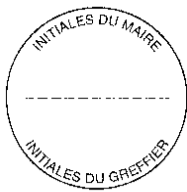


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Comité des loisirs et de la culture incluant : <ul style="list-style-type: none"> • politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) • Réseau Biblio des Laurentides 	Responsable : Carole Panneton Déléguée : Karine Bélisle
Plein Air Haute-Rouge	Responsable : Carole Panneton Substitut : Alain Otto
Comité équipement supralocal pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	Responsable : Denis Charette Délégué : le directeur général ou la trésorière Substitut : la direction du Service des loisirs et de la culture
RESSOURCES HUMAINES	
Comité d'évaluation de postes	Responsable : Denis Charette Substitut : Robert Lambertz
Comité des relations de travail	Responsable : Denis Charette Délégué : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Déléguée : Karine Bélisle
Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville	Pour chaque rencontre, trois (3) représentants (délégués) sont désignés parmi les personnes suivantes : Denis Charette Denis Brabant Robert Lambertz Hervé Rivet, directeur général Guylaine Giroux, trésorière Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics
Comité de santé et sécurité au travail (SST)	Responsable de la Ville : le directeur du Service des travaux publics Délégué de la Ville : le directeur du Service de sécurité incendie Déléguée de la Ville (substitut) : la trésorière Déléguée du Syndicat : Manon Vallée Délégué du Syndicat : Richard Nadeau Délégué du Syndicat (substitut) : Steve Bélair. Que soient également invitées à participer audit comité les personnes suivantes, lorsque la nature des dossiers le nécessitera : Hervé Rivet, directeur général de la Ville de Rivière-Rouge, ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint de la Ville, Pierre-Alain Bouchard, et Sébastien Gagné, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRANSPORT	
Conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)	Représentant : Denis Charette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides	Responsable : Denis Charette
Mesures d'urgence pour la Ville	Denis Charette Coordonnateur : le directeur général ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint Coordonnateur adjoint : le directeur du Service de sécurité incendie
Comité des services techniques (voirie) et d'horticulture incluant le volet « Bon voisin, bon œil »	Responsable : Denis Brabant Déléguée : Karine Bélisle Délégué : Alain Otto
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
Comité chargé d'autoriser les demandes de démolition d'immeubles créé par le règlement numéro 143 de la Ville	Présidente : Andrée Rancourt Délégué : Robert Lambertz Délégué : Alain Otto Secrétaire : la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	Responsable/déléguée : Andrée Rancourt et vice-présidente Délégué : Alain Otto Délégué : Robert Lambertz Membres : du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2019 : - Gabriel Bélanger - Pierre Gagné - Mariane Gosselin - Nicolas Morin - Maryse Trudel
Comité technique d'urbanisme et d'environnement (membres du conseil seulement)	Responsable : Andrée Rancourt Délégué : Robert Lambertz Substitut : Alain Otto

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.

Que la présente résolution :

- remplace la résolution numéro 086/07-03-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016 (pour le CCUE),
- remplace la résolution numéro 497/05-12-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

- remplace les résolutions numéro 082/06-03-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et 125/03-04-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017,
- remplace la résolution numéro 246/04-07-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017,
- remplace la résolution numéro 387/15-11-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2017,

et ce, en date du 16 janvier 2018.

ADOPTÉE

016/16-01-18

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS, CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les officiers du Service d'urbanisme et d'environnement à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

D'autoriser le directeur général à adhérer à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

D'autoriser la Ville ou la direction du service concerné à adhérer au Réseau Environnement, à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU), au Réseau muséal des Laurentides du Conseil de la culture des Laurentides (CCL), à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL), au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au Réseau « Les Arts et la Ville », à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), à la FADOQ et à l'Association canadienne de la paie (ACP).

De défrayer ces coûts d'adhésion et, s'il y a lieu, les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle.

ADOPTÉE

017/16-01-18

FORMATIONS, CONGRÈS ET COLLOQUES

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à participer aux sessions de formation offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), par le Barreau du Québec et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer, au choix de ce dernier, au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ ou par la COMAQ ou par l'ADGMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le greffier et directeur général adjoint à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ, par la COMAQ, par l'UMQ, par le Barreau du Québec et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer, au choix de ce dernier, au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

D'autoriser la greffière adjointe à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ, par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la trésorière à participer aux sessions de formation offertes par la COMAQ, par l'ADMQ, par l'UMQ, par Wolters Kluwer et par PG Solutions ainsi qu'à participer, au choix de cette dernière, au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser deux (2) personnes salariées syndiquées du Service de la trésorerie, selon la discrétion de la trésorière, à participer aux sessions de formation offertes par l'Association canadienne de la paie (ACP) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice et les officiers du Service d'urbanisme et d'environnement à participer aux sessions de formation offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), par l'UMQ, par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par le Conseil régional en environnement (CRE) des Laurentides, par Wolters Kluwer, par le Réseau Environnement, par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) et par PG Solutions, selon les modalités déterminées par la directrice dudit service et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice et deux (2) officiers du Service d'urbanisme et d'environnement, selon la discrétion de la directrice dudit service, à participer au congrès de la COMBEQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à participer aux sessions de formation offertes par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL), par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer à la conférence annuelle du loisir municipal offerte par l'AQLM et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice du Service du développement économique et récréotouristique à participer aux sessions de formation offertes par l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), par le Groupe intérêt sur l'armature commerciale (GIAC), par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au forum annuel « Des idées pour le Québec » et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur et le directeur adjoint ou un officier du Service de sécurité incendie, à la discrétion du directeur de ce service, à participer aux sessions de formation offertes par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), l'Association des techniciens en prévention (ATPIQ), la Fédération des intervenants en sécurité incendie et des pompiers instructeurs (FQISI), l'UMQ et par Wolters Kluwer et de les autoriser à participer à un colloque ou congrès, au choix de ces derniers, offert par l'ACSIQ ou ATPIQ ou FQISI ou le colloque sur la sécurité civile et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à participer aux sessions de formation offertes par Wolters Kluwer et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

D'autoriser les membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer aux sessions de formation offertes par l'UMQ et par Wolters Kluwer et de défrayer les coûts d'inscription d'y rapportant.

D'autoriser deux (2) membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser deux (2) membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer au congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser, lorsque jugé pertinent et selon la discrétion du maire, les membres du conseil et le directeur général à participer à des sessions de formation offertes gratuitement par d'autres organismes ou à moindre coût (100 \$ ou moins par participant).

D'autoriser, lorsque jugé pertinent, les directeurs de service, la greffière adjointe et l'assistante de direction à participer à des sessions de formation offertes gratuitement par d'autres organismes ou à moindre coût (100 \$ ou moins par participant) et ce, suivant l'autorisation préalable du directeur général.

D'autoriser, lorsque jugé pertinent, une personne salariée syndiquée de la Ville à participer à des sessions de formation, et ce, suivant l'autorisation préalable du directeur du service concerné ou du directeur général et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

018/16-01-18

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

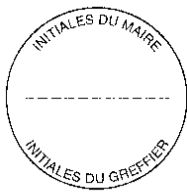
Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	231 278,10 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	167 567,94 \$
Comptes courants :	<u>831 898,92 \$</u>
Total :	1 230 744,96 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

019/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC LA COMPAGNIE « PG SOLUTIONS » POUR 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions inc. » pour l'année 2018 au coût total de 36 435,58 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

020/16-01-18

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7 %) et qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2018.

ADOPTÉE

021/16-01-18

APPROBATION DU BUDGET 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'OMH en décembre 2017 et résumé comme suit :

Revenus	97 144 \$
Dépenses	94 156 \$
Déficit	(2 988) \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 2 689 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : (299) \$.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements supplémentaires pouvant devenir nécessaires suite à la révision du présent budget, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

022/16-01-18

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOCAL 201 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018 AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

MRC d'Antoine-Labelle, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, au montant de 420 \$ par mois plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 502/05-12-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

023/16-01-18

ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR), LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LE PROJET DE CUEILLETTE PERSONNALISÉE DES BOÎTES DE CARTON ET D'APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES DANS DES COMMERCES SPÉCIFIQUES DE RIVIÈRE-ROUGE LE MERCREDI ET DE TRANSPORT À LA RIDR POUR LEUR CONDITIONNEMENT ET DISPOSITION – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 355/02-10-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 355/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 2 octobre 2017, par laquelle la Ville autorisait les personnes désignées, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente mentionnée en titre;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 355/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2017, comme suit :

« D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge, le mercredi à chaque semaine, et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite. ».

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

024/16-01-18

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

CONSIDÉRANT que le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Il est résolu d'approuver le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

025/16-01-18

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017-2018 – SUBVENTION DE 54 000 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemins ont été réalisés sur le chemin de la Rivière Nord, le chemin du 5^e-Rang Sud, le chemin Fex, le chemin du Lac-Lanthier Est, le chemin du Lac-Marsan Est, le chemin du Lac-Marsan Ouest, la rue Giroux, la montée des Lacs-Noirs, la montée du Lac-Castor et la montée du Lac-Marsan, et ce, pour un montant de 54 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Rivière Nord, le chemin du 5^e-Rang Sud, le chemin Fex, le chemin du Lac-Lanthier Est, le chemin du Lac-Marsan Est, le chemin du Lac-Marsan Ouest, la rue Giroux, la montée des Lacs-Noirs, la montée du Lac-Castor et la montée du Lac-Marsan, et ce, pour un montant subventionné de 54 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

026/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

LOISIRS ET CULTURE

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2018

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2018 de la Ville totalisant 36 735 \$, telle que préparée par Mme Guylaine Giroux, trésorière, pour l'année 2018 et transmise au conseil le 9 janvier 2018, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2018, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs et de la culture ou du directeur général de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

027/16-01-18

MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DU DÉMARREUR DU COMPRESSEUR NUMÉRO 1 DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – AUTORISATION D'UTILISER LE FONDS RÉSERVÉ DU CSCVR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un mandat à la compagnie « Ingénierie Carmichael inc. » pour le remplacement du démarreur du compresseur numéro 1 du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour un montant total approximatif de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout faisant suite à leur offre de services datée du 5 janvier 2018.

D'autoriser que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

028/16-01-18

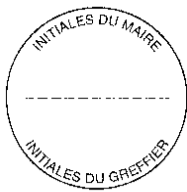
ACHAT DE DIX (10) TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de dix (10) tables de pique-nique pour le camping municipal auprès de la compagnie « Les Quais écologiques 100 % cèdres inc. » pour un montant total de 2 300 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 415 \$ incluant les taxes).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

029/16-01-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

DIVERS

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE » – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 228/26-06-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 228/26-06-17, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil le 26 juin 2017, par laquelle la Ville désirait adhérer au programme *Rénovation Québec (PRQ)* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 228/26-06-17, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil du 26 juin 2017, de façon à remplacer le dernier paragraphe de ladite résolution par ce qui suit :

« Que le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au PRQ. ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

030/16-01-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 34.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire